

## Evaluation de l'efficacité des mesures de restauration et entretien de milieux ouverts 2022-2026

Site Natura 2000 FR2600974 « Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents »

# Rapport de mise en œuvre de l'année 2023 (N+1)

## INTRODUCTION

En 2021, le site Natura 2000 FR2600974 a été retenu dans le cadre d'un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** lancé par l'**Office Français de la Biodiversité (OFB)** pour faire l'objet d'une étude scientifique nationale sur 5 ans (2022-2026). Cette étude consiste à évaluer l'efficacité des mesures de gestion par éco-pâturage et/ou broyage mises en œuvre sur les pelouses calcaires de Brosse et de Mailly-le-Château.

### Objectifs du projet :

- *Profiter de la méthodologie structurée et de l'accompagnement technique proposés pour mieux suivre et comparer l'efficacité des mesures de gestion mises en place sur les pelouses sèches calcicoles et milieux associés du site Natura 2000 ;*
- *Pouvoir comparer les effets de 2 opérations de gestion différentes (pâturage / broyage) sur un habitat donné ;*
- *Pouvoir répliquer le protocole mis en place sur les autres sites gérés, quel que soit le gestionnaire ;*
- *Améliorer les connaissances sur les habitats et les moyens de gestions futurs sur ces habitats déterminants du site Natura 2000 FR2600974.*

**Hypothèse principale** : La gestion mise en œuvre permet de restaurer et/ou maintenir les pelouses sèches calcicoles et améliorer leur qualité écologique.

**Hypothèse secondaire** : La gestion par le pâturage est à privilégier par rapport au broyage pour restaurer et/ou maintenir les pelouses sèches et améliorer leur qualité écologique

8 indicateurs sont suivis sur 5 parcelles localisées sur les communes de Brosse et de Mailly-le-Château :

- **UG1** : 1,23 ha, gérée par pâturage ;
- **UG2** : 7 ha, gérée par pâturage ;
- **UG3** : 0,6 ha, gérée par broyage partiel (en laissant des zones arborées) ;
- **Parcelle témoin** : découpée en 2 entités de 1,25 (Ta) et 0,3 ha (Tb), ne faisant l'objet d'aucune gestion ;
- **UG4** : 0,2 ha, broyée en année N puis pâturée tous les ans (avec l'UG1).

En 2023, pour la deuxième année de suivi, seuls les indicateurs S2 « Pratiques de gestion », S3 « Photos » et S6 « cartographie d'embroussaillage » sont à évaluer.

## S2 – PRATIQUES DE GESTION

En 2023, les gestions ont été les suivantes :

- UG1 : pâturage ovin / caprin / asin pendant 41 jours du 7 avril au 18 mai 2023 (rotation sur 2 parcs).
- UG2 : pâturage ovin / caprin pendant 61 jours du 4 avril au 4 juin 2023 (rotation sur 4 parcs)
- UG3 : broyage sans export des rémanents le 6 juillet 2023, sur seulement une partie de la parcelle (0,32ha).

Suite aux bilans de la gestion par pâturage sur les deux parcelles (UG1 et UG2), il a été préconisé que la période de pâturage soit légèrement avancée et que la durée du pâturage soit plus longue qu'en année N afin d'augmenter l'impact sur les strates herbacées et ligneuses. La taille des troupeaux a été réduite (environ 2 fois moins d'animaux qu'en année N).

## S3 – PHOTOGRAPHIES

Cette année, seules des photos au sol ont été prises (pas de photos aériennes). Elles ont été prises à peu près aux mêmes périodes qu'en 2022. Pour la parcelle UG3, les photos ont été prises avant et après gestion.

**UG 1 – Mailly-le-Château (gestion pâturage)**



Photo 4 – 07/06/24



Photo 3 – 23/05/23(à la sortie du troupeau)

**UG 2 – Brosses (gestion pâturage)**



Photo 2 – 23/05/23



Photo 2 – 23/05/23

### UG 3 – Brosses (gestion broyage)



Photo 1 avant gestion – 15/06/23



Photo 1 après gestion – 10/07/23

### UG4 – Mailly-le-Château (1 an après broyage, 2 ans de pâturage)



### Témoin a – Mailly-le-Château



Photo 4 – 23/05/23

### Témoin b – Mailly-le-Château



Photo 1 – 07/06/23

## S6 – CARTOGRAPHIE D'EMBROUSSAILLEMENT

Les relevés ont été réalisés avant les actions de gestion. Logiquement, seules les parcelles UG3 et UG4, gérées par broyage) ont nécessité des modifications des polygones.

Figure 1 : Comparaison des graphiques d'embroussaillement entre les années N (au-dessus) et N+1 (en dessous)

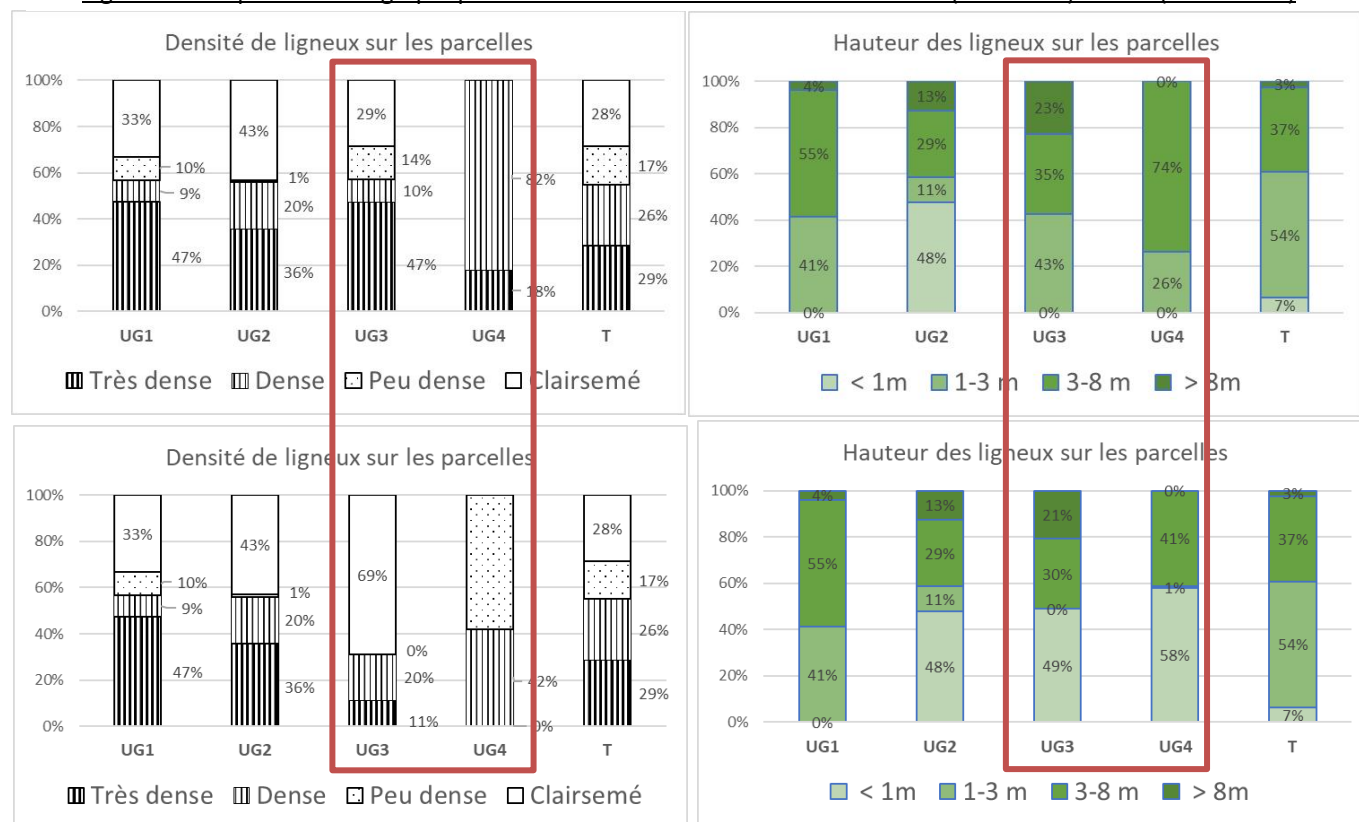


Figure 2 : Cartes d'embroussaillement

Sur les deux parcelles, le broyage a permis de réduire la densité et la hauteur dominante des ligneux. Concernant l'UG3, il a également permis uniformisé la zone.

Encore une fois, cet indicateur reste très subjectif, notamment du fait qu'aucune échelle de cartographie n'est définie dans le protocole. Ainsi, deux zones similaires peuvent apparaître de façon différente (exemple en rouge dans l'UG3 : au nord, les arbres sont intégrés au polygones et au sud, ils sont cartographiés indépendamment).

